



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accueil

Question écrite n° 48690

## Texte de la question

Mme Nathalie Appéré attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le développement de structures à proximité des établissements de soins pour accueillir aussi bien des accompagnants de malades que des malades bénéficiant de soins ambulatoires dans un établissement situé loin de chez eux et qui sont autonomes entre deux séquences de soins. Ces maisons d'accueil ont d'abord été créées parce que, dans certaines situations (hospitalisation d'enfant, de personne âgée, ...), la présence de proches, qu'on appelle aussi aidants familiaux, près du malade hospitalisé s'est avérée extrêmement bénéfique voire nécessaire. Aujourd'hui alors que les hôpitaux et cliniques sont fortement incités à développer les soins ambulatoires, le problème d'hébergement des personnes soignées de cette manière dans un établissement situé loin de chez elles se pose de plus en plus. En effet, dans ces cas, le transport en ambulance entre le domicile et l'établissement de soins n'est plus adapté et le séjour en hôtel est trop onéreux pour beaucoup de personnes. Des solutions doivent donc être apportées si l'on veut que ce problème d'hébergement ne devienne pas un frein au développement des soins ambulatoires. Elle lui demande donc de lui indiquer si des mesures sont envisageables afin que soit mis en place un groupe de travail sur le sujet en définissant un cadre national sans que le développement envisagé d'hôtels hospitaliers en lien avec des chaînes hôtelières n'occulte, voire ne marginalise ce qui a été mis en place depuis 40 ans par le secteur associatif.

## Texte de la réponse

La ministre des affaires sociales et de la santé est très sensible à la question de l'hébergement non médicalisé des patients et de leurs aidants à proximité des hôpitaux, notamment lorsque l'établissement de santé est éloigné du domicile du patient. Des réflexions, en lien avec les acteurs concernés, sont en cours sur l'opportunité de développer une offre de solutions d'hébergement en amont ou en aval d'une prise en charge hospitalière, dans le souci d'inciter à l'amélioration du parcours de soins des patients et au développement des prises en charge ambulatoires. Elles portent notamment sur le schéma économique associé.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Nathalie Appéré](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48690

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 13 mai 2014

**Question publiée au JO le :** [4 février 2014](#), page 935

**Réponse publiée au JO le :** [8 juillet 2014](#), page 5836